

La Scientologie

C'est un procès historique. La secte fondée par Ron Hubbard est poursuivie pour escroquerie

Le serpent de mer est enfin sorti des méandres judiciaires dans lesquels il était plongé depuis dix ans. Aujourd'hui s'ouvre à Paris le « grand » procès de la Scientologie. Pour la toute première fois en France, l'organisation de Ron Hubbard est poursuivie en tant que personne morale pour « escroquerie en bande organisée et exercice illégal de la pharmacie ».

Jusqu'à présent, seuls ses membres ont été inquiétés par la justice, à titre personnel. Cette fois-ci, les deux principaux organes du mouvement « l'Association spirituelle de l'église de scientologie Celebrity Center, le QG parisien de l'organisation, et la librairie SEL (Scientologie espace liberté) » s'assurèrent sur le banc des accusés. Sept des principaux dirigeants de l'organisation au moment des faits comparaitront également devant le tribunal correctionnel.

Ils se voient reprocher d'avoir amené des adeptes à remettre d'importantes sommes d'argent en échange de prestations jugées fictives.

Capter la fortune de adeptes

Ce procès historique a bien failli ne jamais avoir lieu. Après huit ans d'instruction, le parquet a voulu classer l'affaire en requérant un non-lieu en septembre 2006. Jean-Christophe Hullin, le magistrat instructeur qui suit plusieurs dossiers mettant en cause la Scientologie, est allé l'encontre de cette décision qui avait suscité l'ire des parties civiles. Suite à la plainte en 1998 de Aude-Claire M., une ex-adepte qui dépensa en quelques mois quelques 20 000 euros en cours et en matériel, le juge avait pourtant consti-

tué un solide dossier, étayé par les témoignages d'autres victimes. Il arrive à la conclusion que le seul but des scientologues est de capter la fortune des plaignants. Dans son ordonnance de renvoi, Jean-Christophe Hullin stipule même que « la dissimulation de ces gains personnels, tant à l'égard de l'administration fiscale que pour des raisons obscures, apporte un éclairage net sur la mauvaise foi des mis en examen ». Les accusés ne sont évidemment pas du même avis. Ils estiment « déficiente » l'analyse du juge d'instruction et considèrent que celle-ci « met en lumière des manœuvres frauduleuses » destinées à signer l'interdiction de la Scientologie en France. Hasard ou coïncidence, cette audience, prévue pour durer onze jours, s'ouvre la semaine suivant la publication du rapport annuel de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (voir ci-contre).

Elle intervient aussi au moment où Alain Stoffen, un autre ex-adepte, vient de publier un témoignage édifiant (*Voyage au cœur de la Scientologie*, Ed. Privé) sur ses 15 années passées au sein du mouvement sectaire. L'instruction de son dossier est toujours en cours, mais il a été appelé comme témoin sur ce procès.

« Climat de stigmatisation »

La Scientologie y voit là « un climat de stigmatisation entretenu par certaines institutions ». Elle dénonce « le déferlement médiatique » qui entoure l'affaire et demande d'avoir « droit à un procès équitable » en étant jugée « dans des conditions sereines ».

Ses victimes aussi, après tant d'années de procédure. La justice a onze jours pour trancher.

GEOFFREY DIRAT

Les sectes ne connaissent pas la crise

■ Les sectes se portent bien en France. Elles étaient moins de 200 au début des années 90. Elles seraient aujourd'hui près de 600 selon le rapport 2008 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes). « Elles s'installent dans des niches nouvelles et profitent », signale Georges Fenech, le président de la Miviludes, qui a remis la semaine dernière son rapport annuel au Premier ministre. Cette nouvelle mouture met l'accent sur les dérives de certaines pratiques thérapeutiques qui auraient pris « une place véritablement prépondérante » liée au boom du bien-être et du développement personnel.

Des risques réels pour la santé

Sous couvert d'aider les gens à trouver le bonheur, à retrouver leur identité, à s'affirmer, à résoudre un problème insoluble, ou encore à vaincre l'at-tentisme, les sectes déploient en fait leurs tentacules pour attirer de nouveaux adeptes. Fantaisistes, déstabilisantes et dépourvues de toute évaluation sérieuse, certaines de ces pratiques « non conventionnelles » surfant sur la mode du coaching présentent un « risque réel pour la santé » affirme le rapport qui insiste sur la nécessité de recenser ces formations et les organismes qui les dispensent. L'objectif étant de « mieux informer le public », afin qu'il puisse faire le distinguo entre les vrais professionnels et les amateurs sans foi ni loi.

« Mémoire retrouvée »

La Miviludes s'inquiète aussi des risques des thérapies liées à la « mémoire retrouvée », comme la kinésiothérapie, qu'elle juge intrusives et destructurantes. Les souvenirs retrouvés portent « systématiquement sur des maltraitements ou agressions sexuelles » survenues pendant l'enfance « dans un cadre intra-familial » note-t-elle en soulignant que ces pratiques « aboutissent à couper le client de son environnement et à le mettre en état de dépendance » vis-à-vis de son thérapeute.

G. D.
* Le rapport 2008 de la Miviludes est disponible en ligne sur le site miviludes.gouv.fr.

devant les juges

en bande organisée. Elle risque d'être purement et simplement interdite en France.



Berlin. Des activistes de l'association Anonymous manifestent contre les méthodes de la scientologie, qu'ils jugent « totalitaires ».

PHOTO AFP

Interview

« Le temps des maîtres en robe orange est révolu »

Didier Pachoud, Président du Groupe d'études de pensée en vue de la prévention de l'individu (GEMMPI) et trésorier de la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme (FECRIS)

■ Quelle est la situation des sectes en PACA ?

Dans les sectes comme dans le commerce, les groupes se rassemblent dans les régions les plus profitables. Après l'Île-de-France, PACA est la région où l'on compte le plus d'adeptes. C'est la Californie d'Europe. Tous les traitements argentés du continent s'y retrouvent. Et cette cible est très prise de gousours. En 2005, on évaluait le nombre de personnes sous l'emprise d'une secte à 60 000. Mais ce chiffre est de plus en plus complexe à évaluer car les nouveaux mouvements sont bien plus insidieux qu'auparavant. Le temps des maîtres en robe orange est révolu. Aujourd'hui, on surfe sur le bien-être et les sciences parallèles. Les organisations font moins appel à la métaphysique ou à la religion. Elles trouvent un nouveau souffle en s'immisçant dans les problèmes de santé des gens qu'ils soient physiques ou psychiques.

■ Comment distinguer une secte d'une association bien intentionnée ?

La limite est difficile à établir. On peut considérer qu'une personne sur deux a risqué une aven-



Didier Pachoud. « Après l'Île-de-France, PACA est la région où l'on compte le plus d'adeptes ».

PHOTO V. BEAUME

ture sectaire. Dès lors que l'on va consulter un thérapeute en dehors des circuits conventionnels ou que l'on s'intéresse à des sciences particulières, on peut tomber sous la coupe d'une secte. Le rapport Vivien puis la création de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les

par exemple très discrets. Et si le curieux veut les rencontrer, voire même assister à quelques réunions, il n'est pas mécaniquement en danger. En revanche, le mouvement n'a toujours pas clarifié sa position sur des propos fascinants tenus dans les années 70. Ce manque de transparence est de mauvais augure.

« On surfe sur le bien-être et les sciences parallèles »

■ Quel est le rôle de votre association ?

Le GEMMPI reçoit les demandes d'information du public et tente de les renseigner. Nous essayons de faire un peu de testing, mais notre principale source de renseignements provient des particuliers qui s'adressent à nous. Nous organisons par ailleurs de nombreuses conférences. Notre association a élaboré une charte. Les professionnels qui la signent s'engagent à la transparence. En affichant ce document dans leur cabinet, ils acceptent également de se soumettre à notre médiation, si un de leurs clients venait nous solliciter sur leur pratique. Enfin, nous avons en projet de créer un centre labellisé, dans lequel nous regrouperions des activités liées au bien-être et à la santé mentale. Les gens pourraient s'y rendre en toute confiance.

Opération portes ouvertes

Marseille

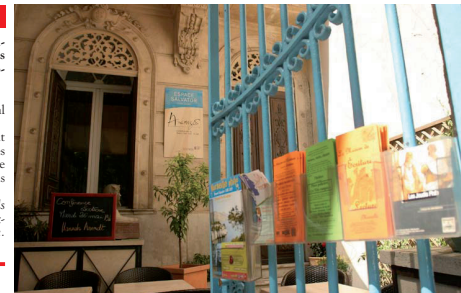
Dans le centre de Marseille, deux mouvements sectaires ouvrent leurs portes aux curieux. Deux ambiances à l'opposé.

Une bande de jeunes se rue dans le local d'accueil des scientologues marseillais. Armés de sacs poubelles, ils dévalisent les rayons des ouvrages, livrets et autres DVD signés Ron Hubbard, le gourou de la secte. Ils les jettent ensuite un peu plus loin, dans un conteneur. C'est un voisin qui raconte la scène. « Ils sont régulièrement la cible d'attaques, explique le commerçant. On tape leur vitrine. On casse leur présentoirs ».

Une image polie d'autant plus inquiétante

Cela fait une dizaine d'années que la scientologie a pignon sur rue, en face de l'église Notre-Dame-du-Mont, à Marseille. Un voisinage tranquille. « On parle de la pluie et du beau temps, on se garde nos places de parking », confie un voisin qui se souvient : « Au début, on a eu droit au grand jeu : chaque jour, on nous tantait les bienfaits de la scientologie à renfort de petits cadeaux. Ça a finalement mis les choses au clair : on n'est pas intéressés. Ils l'ont compris. Depuis, on n'a plus eu de problèmes ». Les bénévoles de la secte se succèdent à l'accueil.

C'est une dame d'une cinquantaine d'années aujourd'hui. Dans le local austère,



Marseille. La Nouvelle acropole propose un lieu d'accueil convivial.

PHOTO A. MARU

des affiches has been tapissés les murs. Au centre, une table, des chaises. Un mobilier de cantine. Pas très accueillant. La dame distribue avec conviction ses publications gratuites. Et propose ses cours. Payants, eux. 45 euros, plus le prix du support étudié (le livre le moins cher coûte 35 euros).

Un enseignant peut se libérer très vite pour délivrer sa leçon particulière. Et en fonction des « besoins », il se contentera d'une séance ou approfondira son cours. 45 euros à chaque fois. Autant dire qu'à Marseille, on ne tombe pas dans la scientologie par hasard.

À quelques rues de là, Nouvelle acropole a en revanche misé sur la convivialité. L'espace Salvador est comme un moulin : on y rentre boire un verre, feuilleter un livre, acheter des produits bio ou grignoter un morceau. On s'y sent bien, les gens sont contents. Ils renseignent les curieux sur les nombreuses conférences, rencontres et café-philos qu'ils organisent. Ils affichent fièrement un article publié dans les pages marseillaises du magazine *Elle*. Quand on veut en savoir plus sur le petit atocollant Nouvelle acropole placardée sous le comptoir, on répond simplement que le mouvement prône les préceptes des philosophes de l'antiquité. Depuis qu'elle a été identifiée comme une secte, Nouvelle Acropole a poli son image. Ce qui la rend d'autant plus inquiétante.

CAROLINE GARCIA

L'impossible définition

■ Érymologiquement, le terme secte peut être rattaché à deux racines latines, l'une procédant du verbe suivre, l'autre du verbe couper. Le Littre donne ainsi une double définition de la secte. Selon le dictionnaire, il s'agit de « l'ensemble des personnes qui font profession d'une même doctrine » ou « qui suivent une opinion accusée d'hérésie ou d'erreur ».

En raison du principe de laïcité, il n'existe en revanche aucune définition juridique ou officielle des sectes. En 1995, la première commission parlementaire d'enquête sur le sujet tentait tout de même de cerner le phénomène. Les députés et sénateurs parlaient de « groupe visant par des manœuvres de déstabilisation psychologique à obtenir de leurs adeptes une allégeance inconditionnelle, une diminution de l'esprit critique et une rupture avec les références communément admises (éthiques, scientifiques, civiques, éducatives) ».

Les pouvoirs publics préfèrent aujourd'hui s'appuyer sur un faisceau d'indices et identifier les dérives sectaires plutôt que les sectes elles-mêmes. La Miviludes énumère l'emprise mentale du groupe et/ou du gourou sur les adeptes, une adhésion inconditionnelle, le rejet du monde extérieur, un discours antisocial, l'exigence d'une disponibilité toujours plus importante, de contributions financières excessives, un prosélytisme abusif, l'endocritisme des enfants, une structure organisée sur un mode autoritaire, opaque et cloisonné ou encore un contrôle total des membres, etc.

G. D.